Conseil des Arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges

États Financiers

31 décembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 - 3
ÉTATS FINANCIERS	
> Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
> Bilan	6
> Flux de trésorerie	7
NOTES COMPI ÉMENTAIRES	9 10



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de Conseil des Arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Conseil des Arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges, (« l'organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

BCGO S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés Partnership of Chartered Professional Accountants

600-50, boulevard Crémazie Ouest Montréal (Québec) H2P 2T3 300-20865, chemin de la Côte Nord Boisbriand (Québec) J7É 4H5

201-515, rue Leclerc Repentigny (Québec) J6A 8G9 4080-5005, boulevard Lapinière Brossard (Québec) J4Z 0N5

100-825, boulevard Monseigneur-Langlois Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 188 508-3080, boulevard Le Carrefour Laval (Québec) H7T 2R5

102-476, avenue Saint-Charles Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2N6



Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne:
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BCGO sencel.

Vaudreuil-Dorion, Le 12 février 2024

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique no. A107797

RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	<u>2023</u>	2022
		
Produits		
Subventions		
 MRC de Vaudreuil-Soulanges (note 5) 	432 405 \$	352 439 \$
 MRC de Beauharnois-Salaberry 		
Projet Contamination culturelle	7 175	-
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation		
Projet Contamination culturelle	66 962	-
– Emploi Québec - Planification stratégique	3 134	2 915
Commandites	11 770	-
Revenus de gestion de projets	7 242 190	10 985
Revenus d'intérêts	190	179
	528 878	366 518
Charges		
	000.040	404.040
Salaires et avantages sociaux Projets, programmes et promotion	202 342 269 321	194 346 152 024
Formations, congrès et colloques	523	269
Frais de bureau et déplacements	11 263	3 984
Planification stratégique	9 381	5 340
Honoraires professionnels	32 186	6 834
Cotisations, taxes et permis	2 453	2 369
Frais bancaires	1 409	1 352
	528 878	366 518
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

de l'exercice terminé le 31 décembre 2023

NON AFFECTÉ	2023	<u>2022</u>
SOLDE AU DÉBUT	14 304 \$	14 304 \$
Excédent des produits sur les charges		
SOLDE À LA FIN	14 304 \$	14 304 \$

BILAN

au 31 décembre 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	189 371 \$	192 805 \$
Débiteurs (note 3)	7 924	5 609
	407.005 6	400 444 Ф
	197 295 \$	198 414 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Fournisseurs et charges à payer (note 4)	23 884 \$	36 641 \$
Revenus de gestion de projets perçus d'avance	5 159	-
Apport reporté (note 5)	<u>153 948</u>	147 469
	<u> 182 991</u>	184 110
ACTIF NET		
Non affecté	14 304	14 304
	_	
	197 295 \$	198 414 \$
Pour le conseil d'administration		
, administrateur		
, administrateur		
		And the second s

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 décembre 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Rentrées de fonds Sorties de fonds-fournisseurs et membres du personnel Intérêts encaissés	538 011 \$ (541 635) 190	410 010 \$ (357 988)179
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(3 434)	52 201
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	192 805	140 604
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	189 371 \$	192 805 \$
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE		
Encaisse	189 371 \$	192 805 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 décembre 2023

1- STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Conseil des Arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est par conséquent exempté des impôts sur le revenu. Cet organisme a pour but de représenter le milieu culturel de Vaudreuil-Soulanges, concerter et harmoniser les actions culturelles.

L'existence de l'organisme dépend principalement de l'obtention continue des contributions financières en provenance de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Comptabilisation des produits

Comptabilisation des apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Comptabilisation des autres produits

Les commandites sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont encaissées.

Les revenus de gestion de projets sont constatés en fonction des dépenses admissibles selon le protocole d'entente et effectuées au cours de l'exercice.

Apports reçus sous forme de services

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 décembre 2023

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, le solde bancaire incluant les découverts bancaires.

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs à l'exception des taxes à la consommation. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer.

- DÉBITEURS		
	2023	<u>2022</u>
Subventions		
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation		
Projet Contamination culturelle	2 396 \$	- \$
- Emploi Québec - Planification stratégique	•	2 915
Taxes à la consommation	5 528	2 694
	7 924 \$	5 609 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 décembre 2023

4- FOURNISSEL	IRS FT	CHARGES A	PAYER

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Fournisseurs	21 968 \$	32 417 \$
Salaires et vacances courus	<u>1 916</u>	4 224
	23 884 \$	36 641 \$

5- APPORT REPORTÉ

L'apport reporté représente des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement et des projets de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde de l'apport reporté sont les suivantes :

	Solde au	Encaissé		Solde au
	31 décembre	au cours	Constaté à	31 décembre
	<u> 2022</u>	de l'exercice	titre de produits	<u>2023</u>
MRC de Vaudreuil-Soulanges				
- Fonctionnement et autres				
projets annuels	147 469 \$	438 884 \$	432 405 \$	153 948 \$

6-INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan, soit le 31 décembre 2023.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les débiteurs à l'exception des taxes à la consommation. L'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'organisme est exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.